

5ème RALLYE REGIONAL V.M.R.S. DE VAISON

2 et 3 MARS 2024

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le 8 janvier 2024
 - ouverture des engagements: dès la parution du règlement
 - clôture des engagements : le 19 février 2024
 - Parution du Road-Book : le 22 février 2024
- Le Road-Book sera disponible uniquement sur le site du Rallye. www.teamvasioromain.com**
- Les Reconnaissances le Dimanche 25 février de 9h à 17 h et le Vendredi 1 mars de 9h à 17h, Un numéro de reconnaissance vous sera délivré le Dimanche 25 février au départ des spéciales et pour le Vendredi 1 mars à l'Espaces culturel de VAISON.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **VAISONNAISE** organise le 2 et 3 mars 2024 en qualité d'organisateur administratif le 5ème RALLYE REGIONAL DE VAISON V.M.R.S

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa N°6 et sous le permis d'organisation FFSA N° 18 en date du 04 12 203

Comité d'Organisation

Identique au 40^{me} RALLYE REGIONAL de VAISON

1.1P. OFFICIELS DE L'EPREUVE

Identique au 40^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5ème RALLYE REGIONAL DE VAISON V.M. R. S. compte pour le challenge VMRS de la ligue PACA

1.3P. VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Vérifications administratives le samedi 2 mars 2024 à partir de 7h.30 jusqu'à 11h 15 - Lieu :

Espace culturel Vaison la Romaine.

Vérifications des véhicules le samedi 2 mars à partir de 7 h 45 jusqu'à 11 h 30 Lieu :

Garage CITROEN AV. Marcel PAGNOL VAISON LA ROMAINE

1.3.1P TOUT EQUIPAGES PARTICIPANT AU RALLYE DOIT SE PRESENTER AU COMPLET AUX VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET AVEC SA VOITURE AUX VERIFICATIONS TECHNIQUE CONFORMEMENT AU PROGRAMME DE CHAQUE RALLYE. LES EQUIPAGES SE PRESENTANT EN RETARD SE VERRONT INFLIGER LES PENALITES PREVUES AUX PRESCRIPTIONS GENERALE FFSA.

LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ETRE PRESENTES AUX VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES:

- PERMIS DE CONDUIRE
- CARTE GRISE DE LA VOITURE
- ATTESTATION D'ASSURANCE
- VIGNETTE DE CONTROLE TECHNIQUE
- LICENCES EN COURS DE VALIDITE OU TITRE DE PARTICIPATION.
- **POUR TOUTE DEMANDE DE TITRE DE PARTICIPATION A LA JOURNEE LE DEMANDEUR DEVRA FOURNIR OBLIGATOIREMENT, UN CERTIFICAT MEDICAL L'AUTORISANT A PRATIQUER LE SPORT AUTOMOBILE.**

EN CAS DE NON PRESENTATION DE CES DOCUMENTS LES COMMISSAIRES SPORTIFS POURRONT PRONONCER TOUTES PENALITE ALLANT JUSQU'AU REFUS DE DEPART.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{eme} **RALLYE REGIONAL DE VAISON V.M.R.S.** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 19 février 2024 à minuit adressé à TEAM VASIO ROMAIN BP 44 84110 VAISON LA ROMAINE.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum et 200 pour le total du rallye.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €
- Aux équipages licenciés de l'ASA VAISONNAISE 270 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants:

- Photocopie des permis de conduire
- Photocopie de la carte grise
- Chèques libellés à l'ordre du **TEAM VASIO ROMAIN.**

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie, pour la totalité du rallye: haute, intermédiaire, basse, ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs.

Remboursement des droits d'engagement: idem au règlement du 40^{ème} **RALLYE REGIONAL DE VAISON.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4. 1P. Voiture Autorisées

Le rallye est ouvert aux voitures de Grand Tourisme (GT) de série, tourisme de série conforme à la législation routière en France à partir du 1^{er} janvier 1997

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée

Un extincteur de 2 KG minimum est obligatoire, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoire

Casque homologué pour la pratique du sport automobile

4. 1.2P. EQUIPEMENTS

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

4.2 PNEUMATIQUES

HOMOLOGATION ROUTE.

- Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.
 - Pressions: celles recommandées par le constructeur avec tolérance de 5 %
 - Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine, il pourra être ragouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite: une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale.
- Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.

4.3P. ASSISTANCE

Identique au 40^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Identique 40^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON

6.1P. DESCRIPTION

Identique au 40^{ème} Rallye régional de VAISON

6.2P. RECONNAISSANCES

Identique au 40^{ème} Rallye régional de VAISON

6.3P. Carnet de contrôle

Conforme au Règlement Standard F.F.S.A **6.4P.**

CIRCULATION

Conforme au règlement Standard F.F.S.A

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1P. DEPART

Le passage des concurrents du Rallye V. M. R. S se fera après le dernier concurrent V H R S

7.2P. DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles, c'est -à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées de tests de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Le départ sera donné : départ arrêté à la minute pleine, cependant pour favoriser la fluidité du rallye, le directeur de course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

Les lignes de chronométrages intermédiaire, est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant 2 km.

La ligne de chronométrage arrivée, peut ne pas être celle du road book.

Les points stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes moderne et V H C

Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après délai maximum autorisé: 10 minutes de pénalité.

7.5P. ZONE DE REGULARITE

La longueur minimum d'un test de régularité est **libre**

Dans tous les cas et à tout moment, le directeur de course pourra proposer une moyenne inférieure de 3 km/h par temps de pluie faible, et de moins 5 km/h par temps de pluie fortes, pour des raisons de sécurité.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

- 1er infraction: le collège des commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160€ en régional.

- 2^{ème} infraction: le collège des commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

Il est impératif que les chronométreurs soient sensibilisés sur l'importance de leurs mesures.

Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité, Le directeur de course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve.

L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour le rallye moderne et V H C et V H R S est identiques.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée est interdit et pénalisé par le collège des commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au dessus du temps imparti : **1 seconde de pénalité.**

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10 mn

a) Temps réalisé : 9 mn 39 sec = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn 31 sec = 31 secondes de pénalité.

7.5.4. Zone de régularité NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire.

Le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.6 PARC FERME

Les concurrents pourront quitter le parc fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire)

Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc **15 minutes avant le départ du premier Concurrent de l'étape suivante**, en ayant remis en conformité de course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurances.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Il sera établi :

A titre d'information le classement, toutes moyennes confondues, pourra être affiché a la fin du rallye.

Le classement général sera fait pour chaque moyennes

- Un classement: Moyenne haute
- Un classement: Moyenne intermédiaire
- Un classement: Moyenne basse
- Un classement équipages féminin

En cas d'ex-æquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture , la plus ancienne désignant le vainqueur.

- Si des ex-æquo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

ARTICLE 10P. PRIX – COUPES

La remise des prix aura lieu le Dimanche 3 Mars 2024 à L'ESPACE CULTUREL VAISON
LA ROMAINE(Horaires idem 40ème RALLYE REGIONAL DE VAISON)